

Décharge 2011: Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)

2012/2197(DEC) - 25/07/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2011 – étape de la procédure de décharge 2011.

Analyse des comptes de **l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2011 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA).

Pour 2011, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches de l'Agence** : l'ENISA, dont le siège est situé à Héraklion, a été créée en vertu du [règlement \(CE\) n° 460/2004 du Parlement européen et du Conseil](#) et a pour principale mission de renforcer la capacité de l'Union à prévenir les problèmes de sécurité des réseaux et de l'information et, le cas échéant, à y faire face en s'appuyant sur les initiatives prises aux niveaux national et de l'UE ;
- **budget de l'Agence pour l'exercice 2011** : le budget 2011 de l'Agence tel que présenté dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne, indique les montants suivants :
 - prévisions budgétaires : 8 millions EUR ;
 - budget autorisé : 8 millions EUR ;
 - montants effectivement reçus : 8 millions EUR ;
 - montant reporté : 0 million EUR.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de l'Agence se reporter à l'adresse suivante:

<http://www.enisa.europa.eu/about-enisa/accounting-finance>